## Entente ill $\tilde{A}$ ©gale sur le prix des livres $\tilde{A}$ ©lectroniques : Apple finalement condamn $\tilde{A}$ ©

## **Description**

Aux Etats-Unis, la condamnation en premi $\tilde{A}$  re instance du groupe de Cupertino pour atteinte  $\tilde{A}$  la concurrence a  $\tilde{A} \otimes t\tilde{A} \otimes t\tilde{A}$  confirm $\tilde{A} \otimes t\tilde{A} \otimes t\tilde{A} \otimes t\tilde{A}$  en appel en juillet 2015.

Lâ $\in$ <sup>TM</sup>affaire remonte  $\tilde{A}$  2013. Cinq groupes dâ $\in$ <sup>TM</sup> $\tilde{A}$ ©dition, HarperCollins, Simon & Schuster, Macmillan, Penguin et Hachette, avaient alors  $\tilde{A}$ ©t $\tilde{A}$ © condamn $\tilde{A}$ ©s pour sâ $\in$ <sup>TM</sup> $\tilde{A}$ atre mis dâ $\in$ <sup>TM</sup>accord sur une augmentation du prix de vente des livres  $\tilde{A}$ ©lectroniques, en connivence avec le groupe Apple, en plein lancement de sa tablette iPad sur le march $\tilde{A}$ © (voir *La REM* n $\hat{A}$ °28, p.40). Lâ $\in$ <sup>TM</sup>objectif commun  $\tilde{A}$ ©tait de contrer la strat $\tilde{A}$ ©gie du groupe Amazon avec sa plate-forme de vente  $\tilde{A}$  bas prix. Contrairement aux cinq  $\tilde{A}$ ©diteurs qui sâ $\in$ <sup>TM</sup> $\tilde{A}$ ©taient r $\tilde{A}$ ©solus  $\tilde{A}$  r $\tilde{A}$ ©gler ce contentieux  $\tilde{A}$  lâ $\in$ <sup>TM</sup>amiable, le groupe de Cupertino avait fait appel.

En juillet 2014, le département de la justice de l'Etat de New York avait annoncé le montant des indemnités, déterminé dans le cadre d'un accord avec Apple, qui incomberait à ce dernier si sa culpabilité était avéréeÂ: 400 millions de dollars versés aux consommateurs américains, auxquels s'ajouteraient 20 millions de dollars pour amendes civiles et frais de procédure, destinés aux 33 Etats américains qui se sont pourvus en justice, ainsi que 30 millions relevant d'un accord à l'amiable, conclu en juin 2014 et restant à valider par le tribunal, entre Apple et des consommateurs ayant intenté un recours en nom collectif (*class action*) Ã son encontre.

En juillet 2015, une cour dâ $\in$ <sup>TM</sup>appel américaine a confirmé le jugement du tribunal dâ $\in$ <sup>TM</sup>instance de Manhattan datant de juillet 2013, et condamné le groupe Apple, pour entente illicite, au paiement de 450 millions de dollars dâ $\in$ <sup>TM</sup>indemnités.« *Nous sommes en train dâ* $\in$ <sup>TM</sup>examiner les prochaines étapes », a déclaré un porte-parole du groupe, selon lequel la cour dâ $\in$ <sup>TM</sup>appel nâ $\in$ <sup>TM</sup>a pas considéré les innovations apportées aux consommateurs par la bibliothÃ"que numérique dâ $\in$ <sup>TM</sup>Apple.

Quant au concurrent Amazon, qui ne peut que se féliciter de la décision de la cour d'appel américaine, il fait l'objet, à son tour, d'une enquête ouverte en juin 2015 par la Commission européenne portant, non pas sur le prix de vente, mais sur les modes de distribution des livres électroniques. Bruxelles soupçonne le groupe américain d'imposer aux éditeurs d'accorder à sa plate-forme les mêmes conditions de vente, éventuellement plus favorables, qu'Ã ses concurrents.

## Sources:

- « AprÃ"s Google, Bruxelles lance une bataille contre Amazon », Renaud Honoré, *Les Echos*, 12-13 juin 2015.Â
- « Livres électroniques : la condamnation d'Apple confirmée en appel aux Etats-Unis », AFP, tv5monde.com, 1er juillet 2015.
- « Livres électroniques : Apple pourrait payer jusqu'à 400 millions de dollars d'indemnités », AFP, tv5.org, 16 juillet 2014.

## Categorie

1. Les acteurs globaux

date créée 17 décembre 2015 Auteur francoise